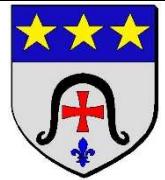


# La Gazette de l'Hospitalet du Larzac



## EDITO DU MAIRE



### Clap de fin de mandat : période de réserve



Normalement les prochaines élections municipales se dérouleront au mois de mars 2026 donc **pour cause de réserve électorale, ce sera la dernière gazette et elle sera « allégée »** dans la forme que vous avez connue depuis le début de ce mandat.

**Un grand merci à Corinne Autier, 1<sup>re</sup> adjointe, qui en a assuré l'essentiel de la rédaction depuis 6 ans, et aux personnes qui en ont assuré la distribution.** 36 bulletins de 4 à 6 pages, comptant en moyenne une dizaine d'articles, et des centaines de photos.... En janvier, vous recevrez une version simplifiée avec essentiellement le calendrier annonçant les manifestations prévues jusqu'au mois de mars.

Pour la commune, la place a été aplani en rabotant le goudron soulevé par les racines sans toucher à ces dernières. Une zone un peu plus grande restera sans goudron autour des arbres pour laisser l'eau pénétrer un peu mieux.

Les travaux se terminent aux vestiaires avec la reprise des douches et des sanitaires suivant le carrelage et les peintures.

Les travaux sur **l'école vont commencer après beaucoup de péripéties sur les financements, sur le marché et sur les contrôles nécessaires** pour que les conditions de réalisation du chantier soient correctes. Nous ne sommes pas au bout du projet mais cela durera jusqu'à l'achèvement de ce beau chantier

**Nous avons pris un arrêté limitant la vitesse à 30km/h dans la traversée du village D23. Il sera effectif dès que nous aurons placés les panneaux.**

Certains enfants grands et petits roulent assez vite en trottinettes ou vélos dans le village. Les parents doivent les informer sur les règles de sécurité car ce ne sont pas les seuls usagers.

Pour la communauté de communes, le nouveau dispositif de collecte a été mis en place. **Certaines incivilités (béton coulé sur une benne, tag, absence de tri, dépôts hors container, compost bâclé...) pénalisent l'ensemble des usagers.**

**Pour terminer ce dernier édito du mandat, je voudrais remercier l'ensemble de l'équipe municipale adjoints, conseillers et personnels qui m'ont accompagné mais aussi toutes les personnes qui dans les associations ou par des initiatives individuelles se sont investies pour le bien de tous.**

Des exemples à suivre car dans un monde de plus en plus compliqué, c'est ensemble qu'on avancera pour l'intérêt de tous.

Le Maire, Thierry CARTAYRADE



Cérémonie commémorative  
du 11-Novembre



Thierry CARTAYRADE  
Maire de l'Hospitalet du Larzac  
Et son Conseil Municipal

Seraient honorés de votre présence à l'occasion de la  
Commémoration de l'Armistice

**Le dimanche 09 Novembre 2025 à 11h00**  
**Au monument aux morts**

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie à la salle des fêtes

## A LA UNE

### Elections municipales 2026 : ce qu'il faut savoir absolument

On connaît les dates précises des prochaines élections municipales, et certains autres éléments de calendrier. **Cette élection sera notamment marquée par une modification majeure du mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants.**

Le premier tour des élections municipales aura donc lieu **le dimanche 15 mars et le deuxième tour, le cas échéant, une semaine plus tard, le dimanche 22 mars.**

D'autres dates à retenir sont annoncées :

- Les demandes **d'inscription sur les listes électorales** pour participer à ce scrutin devront être **déposées au plus tard le vendredi 6 février 2026** à l'exception des inscriptions dérogatoires, ouvertes jusqu'au 5 mars.
- Les **candidatures, elles devront être déposées au plus tard le jeudi 26 février à 18 heures**. Le début de la période de dépôt des candidatures, elle, comme il est d'usage, laissé à l'appréciation de chaque préfet. La date sera probablement fixée, dans la plupart des cas, autour du 9 février.

#### Nouveau mode de scrutin

L'autre réforme concerne, elle, quelque 24 700 communes – **toutes celles qui comptent moins de 1 000 habitants**. Dans ces communes, c'est désormais la **fin du scrutin pluriordinal à deux tours avec possibilité de panachage** : elles **voteront comme toutes les autres communes de France via un scrutin proportionnel à deux tours, avec l'obligation de présenter des listes paritaires.**

Cette réforme s'accompagne d'une modification de certaines règles de composition des conseils municipaux dans ces communes. **Le plus important concerne la validité des bulletins de vote, pour les élections municipales, dans les communes de moins de 1 000 habitants. Cette question sera un des enjeux importants de ce scrutin.**

En effet, dans ces communes, les électeurs – en particulier les anciens – sont profondément habitués au mode de scrutin avec panachage qui est en vigueur précédemment jusqu'à mars 2026, et qui permettait de rayer ou d'ajouter librement des noms sur le bulletin de vote. Non seulement **cette pratique sera désormais impossible**, mais, surtout, **elle entraînera maintenant la nullité du bulletin de vote.**

Il faut donc porter une attention particulière à l'article 5 du décret du 6 août, qui définit de nouvelles règles précises sur la validité des bulletins de vote dans les communes de moins de 1 000 **habitants**.

Devront être considérés comme nuls et « *n'entrant pas en compte dans le résultat du dépouillement* »

- Les bulletins qui ne sont pas conformes aux dispositions légales du Code électoral (par exemple s'ils contiennent le nom ou la photo d'une personne qui n'est pas candidate) ;
- Qui comportent « *une modification de l'ordre de présentation des candidats* » ;
- Et surtout « *les bulletins imprimés qui comportent une mention manuscrite* ».

Plusieurs dérogations ont été apportées pour les communes de moins de 1 000 habitants : **seront considérés comme valides « les circulaires utilisées comme bulletin » (autrement dit, les professions de foi) ainsi que les bulletins rédigés à la main.** Un électeur peut donc recopier sur papier libre la liste et la glisser dans l'urne – à condition que cette liste contienne le nom de tous les candidats, dans le bon ordre.

**Cette question de la validité des bulletins de vote et de l'impossibilité de rayer ou d'ajouter des noms est donc un enjeu important de ce scrutin**, dans les petites communes, il faut communiquer largement, le plus tôt possible.

## VIE MUNICIPALE

### Resurfaçage sur la place : fini les bosses

Garder l'âme de notre belle place ornée de ses platanes centenaires était essentiel. Pour autant le stationnement y devenait chaotique avec une remontée des racines en quête d'aération induit par un revêtement hermétique trop serré au pied.

Après l'expertise de leur stabilité réalisée en janvier 2024, nous avons considéré qu'il était désormais nécessaire de pérenniser leur implantation **en apportant une solution à double vocation : aérer et niveler** ! pour cela des travaux de décaissement ont été réalisés sur la zone la plus impactée. Nous avons profité du chantier pour tirer une gaine d'alimentation électrique jusqu'au local du comité des fêtes en vue de futurs branchements sûres. Le sol est actuellement en phase de tassement avant qu'un bicouche soit posé à distance suffisante du pied des arbres afin que les racines plongent au lieu de remonter.





## Vestiaires du stade : terminés

C'est un chantier qui aura pris du temps ! il faut dire que l'état de délabrement de cet équipement dépassait largement la nécessité d'un simple rafraîchissement. C'est ainsi que s'achèvent enfin la remise en état complète de notre complexe sportif.

## Cimetière communal : quelques règles élémentaires à respecter

Le cimetière a toujours eu pour principale fonction celle du souvenir et de la mémoire. Car depuis que le monde est monde, mais surtout depuis que l'homme a accédé à la civilisation, il a instauré des rites auxquels le deuil n'échappe pas et dans lesquels le lieu de sépulture des morts occupe une place primordiale. C'est dans cet esprit que la Commune a voulu œuvrer pour une meilleure gestion des lieux et des mémoires.

**Un gros travail a été fait pour réaliser un règlement du cimetière de quelques 19 pages qui se veut le plus exhaustif possible permettant d'y trouver toutes les réponses aux questions éventuelles.**

Il est donc il est important de s'enquérir des règles minimales qui se rattachent à l'utilisation de l'espace et notamment en matière de travaux sur les concessions.

**Le présent article est le fruit de situations trop souvent connues où la réalisation de travaux se fait sans que la mairie ne soit sollicitée pour la délivrance des autorisations réglementaires** qu'il faut désormais saisir dans le logiciel de gestion du cimetière.

**C'est également un énorme travail qui a été fait pour tout informatiser**, photos, concessions, actes divers et variés, devis, travaux etc... pour l'intégralité des concessions pour lesquelles nous étions en possession de justificatifs. Il est donc important de garder cette rigueur dans la gestion des données afin que les générations futures puissent s'y retrouver.

### Donc l'article élémentaire à retenir :

#### **Article 34 – Déclaration de travaux**

Toute construction de caveaux et de monuments **est déclarée auprès de la mairie**.

Les concessionnaires ou leurs entrepreneurs qui veulent construire un monument doivent :

- **Déposer** en mairie un ordre d'exécution signé par le concessionnaire ou son ayant droit et portant la mention de la raison sociale ou du nom de l'entrepreneur, ainsi que la nature des travaux à exécuter ;
- **Demander** l'alignement et la délimitation de l'emplacement au service technique de la commune
- **Solliciter** un accord de l'autorité territoriale indiquant la nature et les dimensions des ouvrages ;
- **Faire procéder** à un état des lieux avant et après travaux par le personnel municipal compétent en la matière.

## C'EST A L'HOSPITALET

### **Etat Civil**

† **Décès** : Mme Jeanine BROUILLET née COMBES décédée le 26 Octobre 2025 à Albi à l'âge de 88 ans.

## **EN BREF**

### **Les Charels en voyage**

Partis à 52 ainés, le club de Charels associé aux Ainés du Roc de Nant, poursuit ses aventures en direction de l'Espagne cette fois. Du 15 au 18 septembre dernier c'est sous un ciel particulièrement clément, qu'ils visitent la Costa Brava dans une ambiance joyeuse et reconnaissante d'une organisation sans faille.

A leur retour, c'est leur assemblée générale qui s'est tenue le 11 octobre dernier pour élire le nouveau bureau. Une nouvelle équipe formidable pleine d'énergie qui s'engage pour assurer l'organisation des activités de l'année à venir :

- **Lucette LADET, présidente d'honneur**,
- **Marie-Noelle GUILLOU, présidente** et Gilles VIGROUX, vice-président,
- Ghislaine BARTHE, trésorière et Marie-France DESQUIENS, trésorière adjointe,
- Jacques AVINAUD, secrétaire, Marie VIGROUX, secrétaire adjointe



**Le repas de fin d'année aura lieu le dimanche 30 novembre 2025 à la salle des fêtes de Hospitalet du Larzac.**





## Finit les sacs jaunes et bienvenues aux cabas réutilisables !

« Je vide les emballages et les papiers **EN VRAC** dans la colonne jaune et je récupère mon sac. Une hanse est présente sous le cabas pour vous permettre de le vider plus facilement.  Rendez-vous en mairie pour retirer votre cabas pour le tri !

## Bourse aux jouets à la salle des fêtes

Le dimanche 23 Novembre de 9h à 17h

**Infos exposants** Réservation **obligatoire** – Places limitées - Réservé aux particuliers –

Installation à partir de **7h - 2 € la table de 1m** (maximum 3 tables par exposant)

Renseignements et réservations **06 24 43 29 66**



**ESCAPE GAME SOMMEIL**  
PROPOSÉ PAR LE POINT INFO SENIORS LARZAC ET VALLÉES

**POUR LES + DE 60 ANS GRATUIT**

Venez vivre en équipe un jeu d'énigmes passionnant sur les mystères du sommeil. Tous ensemble, vous allez voyager dans le temps, enquêter et découvrir les secrets d'un bon sommeil. Préparez-vous à reprendre du service !

**MARDI 25 NOVEMBRE 2025**  
L'HOSPITALET DU LARZAC (SALLE DU CLUB HOUSE)  
10h00 à 12h00

Places limitées  
Inscription obligatoire avant le 21/11/2025 au 06.95.66.71.02 ou 07.49.87.15.77

Financé par les caisses de retraite

**POUR BIEN VIEILLIR** Carat M2P M2P Prév'ados Familles rurales LARZAC Aveyron Point Info Seniors

**CAFÉ PARENTS**  
**LE POST-PARTUM, PARLONS EN !**  
Proposé par l'Espace de Vie Sociale Le Lien Larzac Vallées

**GRATUIT**

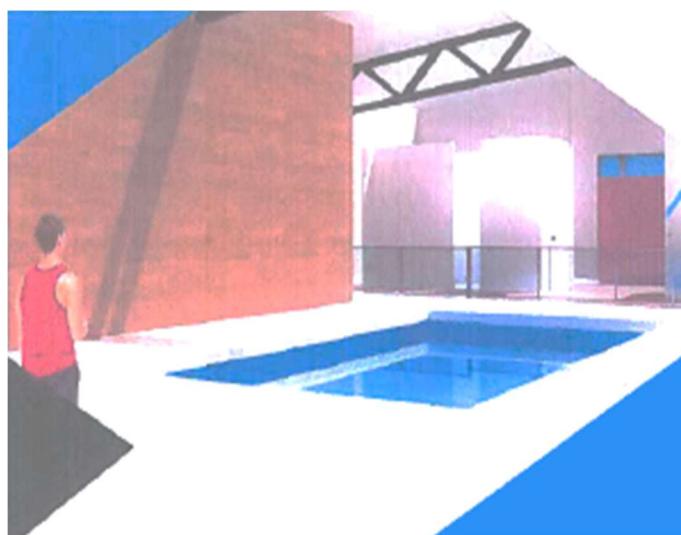
Comprendre les bouleversements du post-partum  
• Se sentir moins seule en partageant avec d'autres parents et des professionnels  
• Trouver des repères et des clés  
• Poser toutes vos questions dans un cadre bienveillant  
• Retrouver de la confiance dans son rôle de parent

Animé par DAVI Laëtitia, sage-femme et BESSIÈRE-MOYSSET Nathalie, psychologue à la Maison de Santé de La Cavalerie

**MARDI 18 NOVEMBRE 2025 14H30 -16H30**  
**MARDI 9 DECEMBRE 2025 14H -16H**  
LA CAVALERIE SALLE DU POURTALOU

Inscriptions obligatoires 06.95.66.71.02

**Réseau parents Aveyron**



**C'SPORT SANTÉ**  
LE SPORT QUI FAIT DU BIEN

**OUVERTURE 2026**

**COURS COLLECTIFS (ADULTES & ENFANTS)**  
**PISCINE**  
**SPORT SANTÉ**

- Cours collectifs en piscine et en salle
- Apprentissage de la natation (enfants et adultes)
- Accompagnement personnalisé
- Accueil de groupes (écoles, associations...)
- Location d'espaces

**f** **g**

870 ROUTE DE LA TUNE - 12230 LA CAVALERIE  
CSPORTSANT12@GMAIL.COM